

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle lac Mégantic / Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 27 octobre 2010 à 10 h 30.**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Bernier, Maurice – membre et président	Landry, Noël – membre
Blanchette, Alexandre – membre	Lavoie, Michèle - membre
Boucher, Claude – membre	Marinovich, Gérard – membre
Bourassa, François – membre	Marquis, Denise – membre
Bureau, Sylvie – membre	Masson, Réjean – membre
Charette, Nicole – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Compagna, Alain – membre	Raïche, Jean-Paul – membre
Gagné, Laurian – membre	Robert, Nicole – membre
Grimard, Hugues – membre	Roy, Robert G. – membre
Hamm, Vicki May – membre	Roy-Laroche, Colette – membre
Hémond, Jacques – membre	Viens, Jacques – membre
Lacharité, Jean – membre	
Lamoureux, Bertrand – membre	

**PERSONNES INVITÉES :**

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Fortin, Robert – directeur régional du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

**PERSONNES-RESSOURCES :**

Blanchette, Jean-Louis – conseiller en développement

Bureau, Andrée – conseillère en développement

Falcão, Caroline – conseillère en développement

Fréchette, François – conseiller en développement

Quirion, Murielle – secrétaire de direction

Sévigny, Patricia – conseillère en développement

Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

**PERSONNES ABSENTES :**

Goguen, Nathalie – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 <sup>er</sup> vice-président
Martel, Marc-André – membre	

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

## **PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE**

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Mme Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président ouvre la séance à 10 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

## **1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 4.5.3 - Projet d'entente sur le mentorat d'affaires en Estrie - Décision
- 5.4 - FDR - prochain appel à projets - Décision
- 10.4 - Engagement social de l'équipe de la CRÉ - Information
- 10.5 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation - Information
- 10.6 - Les Rendez-vous du président – Fédération Québécoise des Municipalités - Information

Retirer les points suivants :

- 4.2 - Paysages Estriens - Suivi du projet de Manuel de bonnes pratiques
- 5.2.5 - Territoire de mise en valeur intégrée de la Rivière-au-Saumon / FDR-05-10-118
- 5.2.7 - Réhabilitation du bassin versant du lac Parker / FDR-05-10-120

**CRÉ-10-157**     **Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Noël Landry  
et résolu :**

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2 PROCÈS-VERBAUX DU 29 SEPTEMBRE 2010

### 2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 septembre 2010

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 29 septembre dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-10-158

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyée par Jean Lacharité  
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 29 septembre 2010 tel qu'il est présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 2.2 Suivi du procès-verbal

En suivi au procès-verbal du 29 septembre dernier, il est précisé ce qui suit :

**Point 2.3, page 3 :** Budget 2010-2011 de la CRÉ - Toujours aucune nouvelle du MAMROT.

**Point 8.3, page 25 :** Questionnaire long du recensement canadien - Comme convenu, un communiqué de presse a été émis par la CRÉ de l'Estrie et un communiqué a également été émis par la CRÉ de Montréal, au nom de l'ensemble des CRÉ du Québec, à la suite d'une résolution commune signée par tous les présidents de CRÉ.

## 3 AFFAIRES INTERNES

### 3.1 Rencontre de travail de type « lac à l'épaule »

Le président informe les membres que la tentative de fixer une date de rencontre en décembre ou en janvier n'a pas été fructueuse. Il est donc proposé de tenir cette rencontre après la séance du conseil d'administration de janvier.

Les membres du conseil seront invités à un repas et à une séance de réflexion le 26 janvier 2011. Une convocation sera acheminée au cours des prochains jours afin que les membres puissent prendre les dispositions nécessaires à leur agenda.

### **3.2 Commissions scolaires - Retour sur la rencontre du 8 octobre 2010**

M. Maurice Bernier informe les membres que les présidents des 3 commissions scolaires francophones de l'Estrie ont été rencontrés le 8 octobre dernier. Des échanges ont été constructifs, il fait part de sa compréhension face à leur positionnement et leurs préoccupations.

Lors de la rencontre de type « lac à l'épaule », une réflexion sera faite face aux liens entre la CRÉ de l'Estrie et les élus des commissions scolaires.

## **4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE - SUIVI ET MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 Suivi de la rencontre de mi-parcours du Plan de développement de l'Estrie - Priorités de développement 2010-2012**

Marie-Hélène Wolfe rappelle la mise en contexte de la rencontre du 2 juin dernier. Il ne reste que deux (2) ans pour finaliser la réalisation du Plan de développement de l'Estrie. Elle présente les enjeux prioritaires qui ont été retenus et ciblés par les membres des comités-conseil de chacun des axes, tels que :

- Gestion de l'eau – Axe 1
- Protection des aires protégées – Axe 1
- Développement social et la lutte à la pauvreté – Axe 1 et 2
- Transport collectif – Axe 1 et 2
- Gestion prévisionnelle régionale de la main-d'œuvre – Axe 2 et 4
- Réussite scolaire – Axe 2
- Solidarité et innovation – Axe 1, 2, 3 et 4
- Valeur ajoutée dans les entreprises – Axe 3 et 4
- Transfert d'entreprises – Axe 4
- Pérennité des entreprises – Axe 3 et 4
- Innovation dans les entreprises – Axe 3 et 4

Des stratégies sont mises en place afin d'accélérer la cadence pour atteindre les objectifs et la vision dont s'est dotée la région.

**CRÉ-10-159**

**Il est proposé par Gérard Marinovich  
appuyé par Nicole Charette  
et résolu :**

D'approuver les enjeux prioritaires et les stratégies d'intervention recommandées par les membres des comités-conseils des quatre (4) axes du Plan de développement de l'Estrie pour les deux (2) prochaines années, soit 2010-2011 et 2011-2012.

**Adoptée à l'unanimité**

## **4.2 Axe 1 – Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie**

### **4.2.1 Paysages Estriens – Suivi du projet de Manuel de bonnes pratiques**

*Retiré*

## **4.3 Axe 2 - Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement**

### **4.3.1 Journées de la persévérance scolaire - Février 2011**

Patricia Sévigny informe les membres que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) se tiendront du 14 au 18 février 2011. Les MRC ont été invitées à mettre en place un concours de dessin dans leur territoire. Les premières JPS, l'an dernier, ont été l'occasion de tenir un nombre impressionnant d'activités et la participation du monde municipal a été très importante. Il est souhaité que la seconde édition soit encore plus mobilisatrice. Elle invite donc les membres du conseil d'administration à communiquer avec M. Éric Campbell pour convenir de leur participation pour le concours ou la tenue d'activité ou d'événement sur leur territoire.

### **4.3.2 Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) – Instance régionale mobilisée**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des récents éléments dans le dossier de la persévérance scolaire, notamment le rapport Ménard, la « Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 », la stratégie d'action « L'école, j'y tiens! », l'engagement de la Fondation Lucie et André Chagnon;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux crédits budgétaires sont rendus disponibles suite à la création du nouvel organisme à but non lucratif Réunir Réussir (R<sup>2</sup>) issu du partenariat entre le Secrétariat à la jeunesse et la Fondation Lucie et André Chagnon;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme R<sup>2</sup> a pour mission de soutenir des initiatives favorisant la persévérance scolaire au Québec en misant plus particulièrement sur la mobilisation des instances régionales et des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE le soutien offert par R<sup>2</sup> est destiné en priorité aux instances régionales mobilisées (IRM) et intersectorielles qui sont engagées dans la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible, une instance régionale mobilisée (IRM) doit : être composée au minimum de trois secteurs prioritaires (éducation, CRÉ et action jeunesse), être reconnue officiellement par la Conférence régionale des élus (CRÉ) et la Table inter ordre (TIO), inscrire sa démarche régionale dans une entente de partenariat et souscrire à la démarche de mobilisation proposée par R<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QU'en Estrie, la Table estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) a été le maître d'œuvre du vaste chantier régional de mobilisation pour la persévérance scolaire et la réussite éducative initié en Estrie depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE la TECIÉ s'est dotée d'une planification stratégique 2006-2016 et d'un premier plan d'action et de mobilisation 2006-2011 qui permettent d'orienter efficacement les interventions en matière de lutte au décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les 32 partenaires de la TECIÉ ont signé, avec la CRÉ de l'Estrie, une entente spécifique régionale afin de mettre en œuvre conjointement ce premier plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la TECIÉ a mis en place une instance régionale de concertation (IRC), le Projet PRÉE, afin de développer et de mettre en œuvre les projets prioritaires approuvés par la TECIÉ;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie souhaite se positionner face à ce nouvel organisme R<sup>2</sup> afin de faire profiter de la région du soutien offert par ce dernier.

#### CRÉ-10-160

**Il est proposé par Claude Boucher  
appuyé par Jean Lacharité  
et résolu :**

DE désigner la TECIÉ, signataire de l'entente spécifique, comme maître d'œuvre de la mobilisation régionale en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative et, en ce sens, de dûment la reconnaître comme étant son instance régionale mobilisée (IRM);

DE permettre au Projet PRÉE de solliciter, sur approbation de la TECIÉ, l'organisme R<sup>2</sup> afin de financer les projets prioritaires approuvés par la TECIÉ.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.4 Axe 3 - Inciter les entreprises à innover dans la technologie

##### 4.4.1 Programme « Créativité et innovation »

Andrée Bureau présente la fiche de promotion du programme mis en place par DEFI Innovation Estrie et soutenu financièrement par le FDR.

Ce programme vise à stimuler une vingtaine de chefs de petites entreprises du secteur manufacturier et tertiaire moteur à instaurer une culture d'innovation au sein de leur entreprise, à réaliser un projet d'innovation et à prendre conscience de la possibilité d'augmenter leur productivité et leur rentabilité par l'innovation.

Il s'agit de la première cohorte de ce programme, laquelle est constituée de cinq (5) entreprises de la MRC des Sources et trois (3) de la MRC du Val Saint-François.

Les CLD sont les premiers partenaires pour le recrutement des entreprises et la mise en place d'une prochaine cohorte. La mise en place de celle-ci n'est pas déterminée, toutefois elle devrait se réaliser sur le territoire de la MRC du Granit.

#### 4.5 Miser sur l'adaptation économique

##### 4.5.1 Comité de travail agroalimentaire - Rapport

Andrée Bureau présente les travaux du comité de travail mis en place par la CRÉ. Elle rappelle les besoins à l'origine de cette démarche et les recommandations dudit comité :

La concertation sur le développement du secteur agroalimentaire devrait avoir trois (3) grands objectifs :

- Assurer une cohérence dans le développement de projets et le financement public (éviter les doublons);
- Valider les enjeux actuels du développement agroalimentaire en Estrie, à partir des enjeux identifiés dans la planification stratégique 2004-2009 du secteur;
- Assurer une certaine veille afin de saisir les opportunités de développement et faire émerger des projets porteurs.

Les besoins de concertation étant à plusieurs niveaux, le comité propose la tenue de deux (2) rencontres au cours de la prochaine année.

- I- Une première rencontre à l'hiver, probablement en février pour présenter les projets en cours. L'objectif étant de se mettre tous sur la même longueur d'onde et de partager de l'information. La participation devra être large : promoteurs de projets, agents de développement, élus, etc.
- II- La deuxième rencontre porterait sur la validation des enjeux de développement, à partir du plan 2004-2009 et des nouvelles politiques qui seront disponibles d'ici là. À la suite de cette rencontre, une discussion pourrait avoir lieu sur les besoins d'une concertation permanente pour le secteur agroalimentaire. Cette rencontre pourrait avoir lieu en mai 2011.

Par la suite, si le besoin est présent, il pourrait y avoir une troisième rencontre ou la proposition d'un mécanisme de concertation différent.

CRÉ-10-161

**Il est proposé par Robert Pouliot  
appuyé par François Bourassa  
et résolu :**

D'approuver les recommandations du comité de travail agroalimentaire.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **4.5.2 Aéroport de Sherbrooke - État d'avancement des travaux**

Andrée Bureau explique aux membres qu'à la suite de la dernière rencontre du conseil d'administration, le comité s'est réuni et a décidé d'aller de l'avant dans une étude sur les possibilités de développement économique. Elle confirme également que la question de la localisation sera documentée et que le comité de développement de l'Aéroport sera responsable d'examiner les opportunités liées au transport des personnes.

Monsieur Robert Y. Pouliot tient à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication dans ce dossier.

#### **4.5.3 Projet d'entente sur le mentorat d'affaires en Estrie / FDR-05-09-203**

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2010, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a autorisé la négociation d'une entente spécifique sur le développement de l'entrepreneuriat en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de négociation ont décidé de concentrer cette entente sur le mentorat d'affaires en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le mentorat d'affaires est une mesure de suivi des entreprises et doit être offert via les Centres locaux de développement (CLD);

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que le service de mentorat soit offert sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que l'ensemble des CLD de l'Estrie s'engage financièrement dans cette entente;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs membres du conseil d'administration de la CRÉ sont aussi administrateurs d'un CLD et qu'ils reconnaissent que le mentorat d'affaires a des impacts significatifs dans la pérennité des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE cette entente peut être conclue en région et ne requiert pas l'engagement des ministres.

**CRÉ-10-162**

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot  
appuyé par Robert G. Roy  
et résolu :**

DE poursuivre le processus de négociation d'une entente de partenariat sur le mentorat d'affaires en Estrie;

DE recevoir, lors du conseil d'administration prévu le 24 novembre prochain, le projet d'entente et de procéder à l'engagement financier.

**Adoptée à l'unanimité**

Madame Andrée Bureau mentionne également que le ministre Clément Gignac sera en Estrie le 8 novembre prochain dans le cadre d'une tournée de consultations sur la Stratégie de l'entrepreneuriat du Québec.

## 5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

### 5.1 État de situation des engagements

Mme Andrée Bureau présente l'état de situation du Fonds de développement régional 2010-2011, incluant les propositions d'investissement au 27 octobre 2010. Selon la programmation financière provisoire, le solde résiduel de l'enveloppe FDR serait de 638 779 \$.

Marie-Hélène Wolfe rappelle aux membres que le budget 2010-2011 n'a pas encore été confirmé par le MAMROT.

Lors de la prochaine séance du conseil d'administration, un état de la situation sur l'enveloppe réservée pour l'internet haute vitesse sera présenté. Cela permettra d'évaluer la possibilité de dégager certaines sommes pour être utilisés à d'autres fins dans l'enveloppe du FDR.

### 5.2 Recommandations du comité d'évaluation de projets

#### 5.2.1 Coordination créneau bio-industries environnementales / FDR-05-10-112

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien direct avec le Plan de développement de l'Estrie, puisqu'il s'agit de supporter le développement d'un créneau du PROJET ACCORD;

CONSIDÉRANT QUE le secteur d'activité de ce créneau favorise le développement durable et met à profit les compétences d'organismes et d'institutions estriennes;

CONSIDÉRANT QUE les cibles prévues pour 2009-2010 ont été atteintes et dans certains cas dépassées;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du créneau pour l'année 2010-2011 est en concordance avec le plan stratégique 2009-2014.

**CRÉ-10-163**

**Il est proposé par Claude Boucher  
appuyé par Jacques Viens  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000 \$) au projet « Coordination créneau bio-industries environnementales », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, sur confirmation des crédits;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.2 Loisirothèque - FDR-05-10-115**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur ne réussit pas à démontrer les liens entre son projet et le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE des impacts au niveau local sont attendus, le projet ne réussit pas à démontrer sa portée régionale;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne dispose d'aucune prévision financière ni aucun engagement de financement démontrant la viabilité de ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'aucune étude de marché ni aucune entente d'utilisation des équipements n'ont été réalisées afin de démontrer la pérennité du projet.

**CRÉ-10-164**

**Il est proposé par Bertrand Lamoureux  
appuyé par Laurian Gagné  
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « Loisirothèque ».

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.3 Course des régions / FDR-05-10-116**

CONSIDÉRANT QUE le projet est de qualité et que son plan d'action est réaliste;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme porteur possède les compétences pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs peuvent compter sur des partenariats de qualité avec des institutions comme l'Institut national de l'image et du son (INIS);

CONSIDÉRANT QUE le succès de la première édition du projet pourrait faciliter l'obtention de financement de fonctionnement récurrent de la part du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ);

CONSIDÉRANT QUE la Course des Régions est issue d'une initiative estrienne, la Course Estrie, et permettra de projeter une image régionale positive et proactive en arts médiatiques.

**CRÉ-10-165**

**Il est proposé par Michèle Lavoie  
appuyé par Alexandre Blanchette  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) au projet « Course des régions », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, sur confirmation des crédits;

D'accorder cette subvention conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente;

D'informer les promoteurs de la non-réurrence du financement du FDR.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.4 Parc du Grand Lac St-François / FDR-05-10-117**

CONSIDÉRANT QUE malgré que le projet soit en adéquation avec l'axe 1 du Plan de développement de l'Estrie et qu'il réponde à des préoccupations exprimées par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la nature du projet de même que le partenariat financier ne démontrent pas le rayonnement régional.

**CRÉ-10-166**

**Il est proposé par Laurian Gagné  
appuyé par Bertrand Lamoureux  
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « Parc du Grand Lac St-François ».

**Adoptée à l'unanimité**

**5.2.5 Territoire de mise en valeur intégrée de la Rivière-au-Saumon / FDR-05-10-118**

*Retiré*

**5.2.6 SAGAS – Système d'information et application de gestion des arts de la scène / FDR-05-10-119**

CONSIDÉRANT QUE le projet SAGAS a reçu une réponse défavorable en janvier 2010 par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce jour, les promoteurs ont répondu à la plupart des arguments l'ayant motivé, soit :

- la validation des choix technologiques par des experts;
- la réalisation d'une étude de marché démontrant l'intention d'achat des entreprises culturelles pour SAGAS et des prévisions financières sur trois ans démontrant la viabilité à long terme du projet;
- la diminution de la demande au FDR de 75 000 \$ à 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant pour les entreprises culturelles qui utiliseront ce logiciel;

CONSIDÉRANT QUE SAGAS est un projet d'investissement technologique qui contribuera à augmenter la productivité d'entreprises culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à un besoin réel des diffuseurs en arts de la scène.

#### **CRÉ-10-167**

**Il est proposé par Claude Boucher  
appuyé par Michèle Lavoie  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$) au projet « SAGAS - Système d'information et application de gestion des arts de la scène », à même l'enveloppe du FDR de 2010-2011, sur confirmation des crédits;

D'accorder cette subvention conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire pour la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **5.2.7 Réhabilitation du bassin versant du lac Parker / FDR-05-10-120**

*Retiré*

#### **5.2.8 Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de la région de Mégantic / FDR-05-10-122**

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien avec le Plan de développement de l'Estrie, tant au niveau de la vision « protéger et mettre en valeur son environnement naturel » que de la stratégie « Assurer l'adhésion de tous les acteurs concernés à la Charte estrienne des paysages et développer des actions concrètes pour sa mise en œuvre »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant parce qu'il permettra de soutenir les décideurs dans la prise de décision en dotant la MRC du Granit et la municipalité de La Patrie de la MRC du Haut-St-François d'outils concrets, tels que l'identification des enjeux de paysages et des zones sensibles de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit et la municipalité de La Patrie de la MRC du Haut-Saint-François seront bénéficiaires directs des résultats du projet.

**CRÉ-10-168**

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche  
appuyée par Vicki May Hamm  
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$), à même l'enveloppe du FDR 2010-2011 au projet « Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de la région de Mégantic », sur confirmation des crédits;

D'accorder cette subvention conditionnellement à l'obtention d'une contribution financière de la MRC du Granit et de la municipalité concernée, ainsi que du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

### **5.3 Études & recherches**

#### **5.3.1 Train Sherbrooke Montréal - Suivi**

Marie-Hélène Wolfe présente une correspondance reçue de la CRÉ Montérégie-Est relativement à la demande d'aide financière via le FDR dans ce dossier. La CRÉ Montérégie-Est a reçu une demande d'étude de faisabilité et de rentabilité pour la mise en place d'un train de banlieue par Éco-Train. Celle-ci souhaite qu'une concertation soit faite entre les membres de la Coalition du train Inter-cité Montréal-Sherbrooke et ceux d'Éco-Train pour qu'ils puissent trouver un commun accord afin de réaliser une étude commune.

Pour le moment, la CRÉ de l'Estrie attendra la suite des travaux de concertation. D'ici là, les sommes demeurent réservées. Il pourrait être possible de faire le point lors de la prochaine séance du comité d'évaluation de projets du FDR pour voir si le projet est toujours d'actualité ou si les sommes doivent être libérées.

#### 5.4 FDR - Prochain appel à projets

Marie-Hélène Wolfe informe les membres qu'étant donné que les sommes disponibles pour les projets et ententes ne sont toujours pas confirmées et que les engagements à ce jour sont très importants, le comité d'évaluation du FDR propose de tenir un dernier appel à projets pour l'année 2010-2011. Initialement, deux (2) dates de tombées étaient prévues : 19 novembre 2010 et 28 janvier 2011.

Le comité FDR propose de recevoir des projets jusqu'au 10 décembre 2010 et que les recommandations seront présentées lors du conseil d'administration prévu en février 2011.

CRÉ-10-169

**Il est proposé par Hugues Grimard  
appuyé par Robert Y. Pouliot  
et résolu :**

DE tenir un troisième et dernier appel à projets dans le cadre du FDR 2010-2011 selon l'échéancier suivant :

- Date limite de réception des projets à la CRÉ : 10 décembre 2010;
- Date de prise de décision par le conseil d'administration : 23 février 2011;
- De mettre en place un mécanisme de diffusion de l'information aux partenaires et promoteurs.

**Adoptée à l'unanimité**

## 6 FORUM JEUNESSE ESTRIE

### 6.1 Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) - Volet actions jeunesse structurantes : « Accueil, accompagnement et outillage en animation de milieu » / AJS05-1011-14

CONSIDÉRANT QUE le projet d'action jeunesse structurante « Accueil, accompagnement et outillage en animation de milieu » a été déposé afin de faire l'objet d'une analyse dans le cadre du FRIJ et qu'il est jugé admissible;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités d'action du Forum jeunesse Estrie et les défis de la Stratégie d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet est en amont, c'est-à-dire qu'il vise à changer les mentalités des intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT l'impact considérable que le projet aura sur la qualité du milieu de vie des jeunes qu'il touchera directement;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut une phase de validation de la démarche directement auprès des jeunes animateurs et des coordonnateurs des services d'animation estivale;

CONSIDÉRANT le fait que les outils sur les saines habitudes de vie seront exportables dans divers milieux et qu'une ressource du ministère de la Famille et des Aînés a déjà exprimé son intérêt à s'en servir, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie considère qu'il est possible pour le promoteur d'accéder à d'autres sources de financement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Forum jeunesse Estrie a accordé l'autorisation de négociation à sa rencontre régulière du 10 mai 2010 et qu'il prendra sa décision d'investissement le 20 octobre 2010.

**CRÉ-10-170**

**Il est proposé par Nicole Charette  
appuyée par Alain Compagna  
et résolu :**

DE soutenir financièrement l'action jeunesse structurante « Accueil, accompagnement et outillage en animation de milieu », pour un montant maximal de QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (88 000 \$) sur trois (3) ans, à même l'enveloppe du Fonds régional d'investissement jeunesse, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet;

D'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie, ou leurs représentants, à signer l'entente.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)**

### **7.1 Table de gestion intégrée des ressources et du territoire - Présidence**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Estrie, par le biais de sa Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), a mis en place une Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de la TGIRT s'inscrit dans le cadre de l'adoption en mars 2010 de la nouvelle *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la TGIRT est d'assurer, sur les terres de l'État, une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir de mesures d'harmonisation;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la TGIRT se sont réunis pour une première fois le 22 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la CRRNT ont adopté des règles de fonctionnement pour la TGIRT le 14 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE ces règles stipulent que le président de la TGIRT est nommé par les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie.

**CRÉ-10-171**

**Il est proposé par Sylvie Bureau  
appuyée par Jean-Paul Raïche  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie nomme, pour une période d'une année, à titre de président de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire M. Jean-Claude Dumas.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7.2 PRDIRT - Consultation**

Monsieur Jean-Louis Blanchette rappelle la tenue de la consultation publique le 2 novembre prochain et présente la structure du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). À ce jour, 130 personnes ont confirmé leur participation à cette consultation.

Le but de la consultation du 2 novembre 2010 sera de présenter les enjeux et les orientations du PRDIRT, de valider les objectifs proposés et de classer ces derniers par ordre de priorité. L'animation prévue pour la rencontre de consultation permettra de faciliter les échanges et d'en dégager des résultats concrets.

Il insiste sur la participation de plus d'une centaine de partenaires, dont les gens des divers secteurs et du monde municipal. Il rappelle aux membres que la particularité du PRDIRT est de dégager une vision intégrée et que cela demande un effort constant, car on a plutôt l'habitude de travailler en secteur. La consultation du 2 novembre nécessitera donc un effort très important pour chacun des participants pour sortir de leur cadre habituel. Une révolution dans les façons d'aborder les enjeux liés aux ressources de notre territoire sera constatée.

## **7.3 Gaz de schiste**

Jean-Louis Blanchette rappelle aux membres qu'un extrait du portrait réalisé dans le cadre du PRDIRT portant sur les enjeux de la production énergétique en Estrie était joint à leur document et stipule que la CRRNT suit ce dossier de très près. Toutefois, il tient à préciser que l'Estrie est une région moins concernée par l'exploration et l'exploitation potentielle des gaz de schiste.

Un projet de lettre est déposé sur place afin d'en expliquer le contenu aux membres. Cette correspondance sera acheminée à toutes les municipalités et MRC de l'Estrie, ainsi qu'aux médias locaux et régionaux afin de faire le point sur le sujet dans la région de l'Estrie.

Des échanges s'ensuivent. Actuellement, la *Loi sur les mines* a préséance sur *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et les membres du conseil d'administration soulignent leur désaccord. Il est également souligné l'importance que les compagnies minières avisent la population et les municipalités lors des travaux d'exploration et des relevés sismiques.

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a réclamé un moratoire au gouvernement pour mettre fin aux activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste tant que l'industrie ne sera pas mieux encadrée. La fédération a réclamé également un prolongement et un élargissement du mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui doit se pencher sur les gaz de schiste.

CRÉ-10-172

**Il est proposé par Jean-Paul Raïche  
appuyé par Claude Boucher  
et résolu :**

D'acheminer le projet de lettre aux municipalités, aux MRC de l'Estrie et aux médias locaux et régionaux;

DE dénoncer la présence de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui accorde une préséance aux droits miniers;

DE réaffirmer l'application des règlements de la *Loi sur les mines*, notamment la réglementation sur les relevés sismiques;

D'acheminer cette résolution au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Adoptée à l'unanimité**

## 8 TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION SUR LES VHR

### 8.1 Plan de travail

François Fréchette rappelle le mandat de la Table VHR et passe en revue le plan d'action recommandé par les membres de la Table VHR et il en explique les prochaines démarches.

Il mentionne également que le projet de loi n° 121, *Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs* sera présenté à l'Assemblée nationale aujourd'hui.

**CRÉ-10-173**

**Il est proposé par Jacques Hémond  
appuyé par Laurian Gagné  
et résolu :**

D'approuver les recommandations des membres de la Table régionale de concertation sur les VHR et de mettre en place les travaux pour la réalisation dudit mandat.

**Adoptée à l'unanimité**

## **8.2 Liste des membres de la Table de concertation sur les VHR**

François Fréchette informe que la liste des membres est déposée pour information, que les postes à combler le seront sous peu, notamment les postes de citoyens. Depuis l'envoi des documents pour la séance du conseil, la CRÉ a reçu la confirmation du représentant de la MRC du Granit qui siègera à la Table, il s'agit de M. Ghislain Bolduc.

## **9 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES**

### **9.1 Stratégie d'aménagement durable des forêts et Règlement sur l'aménagement durable des forêts**

Marie-Hélène Wolfe présente le contexte de la consultation publique. La ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Nathalie Normandeau, a lancé une consultation publique à laquelle les conférences régionales des élus sont associées. La CRÉ de l'Estrie se voit donc confier l'organisation des rencontres de consultation publique en Estrie. Elle explique le mandat de la CRÉ et l'échéancier proposé pour la région.

La CRÉ de l'Estrie organisera une consultation de la population sur son territoire et verra à produire un rapport de consultation.

La Commission régionale sur les Ressources naturelles et le Territoire (CRRNT) produira un avis sur le projet de stratégie d'aménagement durable des forêts ainsi que sur les modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts.

Toutefois, la date du dépôt du rapport de la consultation par la CRÉ étant le 11 février 2011, il est souhaité demander un report au 27 février 2011, afin que les membres du conseil d'administration puissent en prendre connaissance lors de la séance prévue à cette date.

**CRÉ-10-174**

**Il est proposé par Réjean Masson  
appuyé par François Bourassa  
et résolu :**

DE demander un report de la date d'échéance prévue initialement au 27 février 2011.

**Adoptée à l'unanimité**

## **9.2 Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et l'industrie du chrysotile**

Le président informe les membres du conseil de la réception d'une lettre de la sous-ministre au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Mme Christyne Tremblay. À cette lettre, le gouvernement souhaite que la CRÉ de l'Estrie soumette son positionnement en ce qui a trait au maintien de l'industrie du chrysotile. Cette position sera utilisée pour conseiller le ministre dans la poursuite de l'analyse du dossier. Une copie de cette lettre est alors remise à chacun des membres du conseil d'administration.

Plusieurs discussions s'ensuivent. Il est souligné que la CRÉ de l'Estrie n'a pas à prendre position sur la demande d'aide financière soumise au gouvernement. Il s'agit d'un dossier important pour la MRC des Sources et pour la région de l'Estrie.

Dans ce contexte, il est convenu de ce qui suit :

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie est reconnue comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional, économique et social pour la région administrative de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) est une instance de la CRÉ de l'Estrie qui a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement durable des ressources naturelles estriennes, tant en territoire privé que public;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) demande à la CRÉ de donner son avis sur le maintien de l'industrie du chrysotile en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie du chrysotile est une industrie qui fait l'objet de controverse depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie doit pouvoir compter sur de l'information factuelle et documentée pour élaborer son avis;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mine Jeffrey et les travailleurs doivent avoir l'occasion d'exposer son projet aux membres de la CRÉ et de la CRRNT;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie n'entend pas assumer des responsabilités qui ne lui incombent pas, soit de recommander au ministre d'accorder ou non une aide financière à l'entreprise Mine Jeffrey.

**CRÉ-10-175**

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Vicki May Hamm  
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie accepte de déposer un avis sur le maintien et le développement de l'industrie du chrysotile en Estrie à la demande du MDEIE au plus tard le 20 décembre 2010;

QUE la CRÉ de l'Estrie invite les membres de son conseil d'administration et de la CRRNT à une journée d'information au cours de laquelle des experts de divers ministères et organismes présenteront des faits sur l'industrie du chrysotile, soit le 18 novembre 2010;

QUE la CRÉ de l'Estrie invite l'entreprise Mine Jeffrey et la Coopérative des travailleurs miniers d'Asbestos à présenter son projet le 18 novembre prochain;

QUE la CRÉ de l'Estrie confie le mandat au comité composé du président, 1<sup>er</sup> vice-président, du préfet de la MRC des Sources, ainsi que du maire d'Asbestos de revoir l'avis qui sera rédigé pour qu'ensuite, il soit soumis aux membres du conseil d'administration pour approbation avant d'être acheminé au MDEIE.

**Adoptée à l'unanimité**

À cet effet et d'ici les prochaines étapes, Monsieur Maurice Bernier invite l'ensemble des membres du conseil d'administration à aborder le sujet avec toute la retenue qui s'impose.

**10 AFFAIRES DIVERSES**

**10.1 Dossier Mont Orford**

Monsieur Gérard Marinovich présente les développements dans le dossier. Une résolution a été adoptée à l'unanimité par les maires du conseil de la MRC de Memphrémagog, lors de la rencontre tenue le 20 octobre dernier pour accepter l'offre du gouvernement. Il souligne l'importance de surseoir à la fermeture du centre de ski et du terrain de golf situés dans le Parc national du Mont-Orford, car ces activités ont des retombées économiques très significatives pour l'industrie touristique de la région. La MRC de Memphrémagog est en attente d'une réponse de la part du gouvernement du Québec pour lui permettre de profiter du délai de 90 jours pour aller en appel d'offres. Entre-temps, la MRC déposera une demande d'aide financière dans le volet « Étude et recherches » du FDR auprès de la CRÉ de l'Estrie.

**10.2 Report du 16 juin 2010 - Régionalisation de fonds et programmes**

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est de plus en plus sollicitée, tout comme l'ensemble des CRÉ, pour administrer ou être fiduciaire de divers fonds;

CONSIDÉRANT QUE les CRÉ sont imputables de l'utilisation des deniers publics qui lui sont confiés;

CONSIDÉRANT QUE certaines instances gouvernementales demandent aux CRÉ d'être fiduciaires de fonds alors que le contrôle de l'utilisation de ces fonds est confié à d'autres instances;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie concerte et mobilise les acteurs du développement régional, notamment grâce au Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

**CRÉ-10-176**

**Il est proposé par Nicole Robert  
appuyée par Vicki May Hamm  
et résolu :**

DE confirmer au gouvernement du Québec l'entière collaboration de la CRÉ de l'Estrie envers la régionalisation de fonds et programmes et son ouverture à recevoir tout fonds pour en assurer l'administration, en contrôler l'utilisation et faire la reddition de compte requise.

DE refuser d'être fiduciaire de tout fonds gouvernemental, à moins d'en administrer et d'en contrôler l'utilisation, conformément à ses rôles et responsabilités au regard du développement régional.

**Adoptée à l'unanimité**

### **10.3 CRÉ Montérégie Est « projet de fermeture du poste frontalier de Morses Line »**

*Reporté*

### **10.4 Engagement social de l'équipe de la CRÉ**

Marie-Hélène Wolfe informe les membres du conseil que le comité social de la CRÉ a choisi de s'engager auprès de la Fondation Roch Guertin en faisant la cueillette de denrées non périssables pour les paniers de l'Espoir. Ainsi, lors de toutes les convocations à des réunions à la CRÉ, les partenaires seront invités à apporter avec eux des denrées non périssables. La présente campagne se déroulera du 1<sup>er</sup> novembre au 6 décembre. Le slogan étant « *De passage à la CRÉ, apportez une denrée !* ». Le 10 décembre prochain, une délégation de l'équipe ira porter et classer les denrées ainsi recueillies.

Cette année, la MRC ciblée par cet engagement social est Sherbrooke, mais d'année en année, une MRC différente sera retenue dans le but de couvrir l'ensemble du territoire estrien.

Monsieur le président remercie et félicite les membres du personnel de la CRÉ pour cette belle initiative.

### **10.5 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

Une correspondance expédiée par M. Alain Roy, directeur régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a été reçue le 20 octobre dernier à la suite des travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Une copie est remise aux membres du conseil d'administration.

Après vérification, les membres souhaitent obtenir une séance d'information au sujet du programme ASRA. Il est aussi souhaité entendre la position de l'Union des producteurs agricoles.

### **10.6 Les Rendez-vous du président – Fédération Québécoise des Municipalités**

Monsieur Gérard Marinovich, préfet de la MRC de Memphrémagog, rappelle aux membres la visite de M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM). Ce dernier viendra faire le point sur les principaux enjeux du milieu municipal de la région de l'Estrie ainsi que sur les actions et interventions que la FQM entend mener au cours des prochains mois. Monsieur Généreux souhaite échanger avec les élus sur les préoccupations des municipalités et des MRC de l'Estrie et sur leurs attentes envers la FQM. Cette rencontre se tiendra ce soir, à 19 h à la Salle municipale d'Eastman.

## **11 PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 24 novembre 2010.

## **12 LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-10-177 Il est proposé par Bertrand Lamoureux  
appuyé par Jacques Hémond  
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 12 h 30.

**Adoptée à l'unanimité**